



Ensemble scolaire Notre-Dame
150 chemin de Val Joanis
84120 Pertuis
primaire.ndpertuis@gmail.com
college.ndpertuis@gmail.com

Tarifs 2025-2026

Dans un établissement privé sous contrat avec l'état, la contribution versée par les familles est utilisée pour le financement de l'investissement, le caractère propre de l'établissement ainsi que les adhésions aux différents services diocésains et académiques.

Pour finaliser l'inscription de votre enfant sur école directe, il vous faut vous acquitter directement de :

- 150 euros d'acompte pour une réinscription
- 233 euros (150 euros d'acompte et 83 euros de frais de dossier) pour une inscription.

	CONTRIBUTIONS FAMILIALES		
	Maternelle	Élémentaire	Collège
1 ^{er} enfant	1298 €	1242 €	1265 €
2 ^{ème} enfant	1168 €	1118 €	1139 €
3 ^{ème} enfant	973 €	932 €	949 €
4 ^{ème} enfant et plus	520 €	497 €	506 €
Cotisation APEL	23 € / famille		
RESTAURATION			
DP 4* ½ pension 4 JOURS	1004 €	1004 €	1029 €
DP 3* ½ pension 3 JOURS	754 €	754 €	772 €
DP 2* ½ pension 2 JOURS	502 €	502 €	514 €
Prix du repas exceptionnel			8 € le ticket
Prix « service et couverts » dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé)			2.50€
PERISCOLAIRE de 16h45 à 18h30			
Tarif annuel unique jusqu'à 4 jours par semaine			372€
Tarif exceptionnel			4,20€ le ticket

*Le tarif préférentiel des forfaits restauration tient compte des éventuels repas non consommés par votre enfant (absence de votre enfant, journée pédagogique, voyages, ...) Remboursement des repas à partir de deux semaines d'absence sous réserve de présentation d'un certificat médical.

Le choix des forfaits restauration et périscolaire est un engagement ANNUEL ! Toute modification doit rester exceptionnelle.

Votre facture annuelle vous parviendra en septembre via École Directe.

Vous pouvez vous en acquitter soit :

- Intégralement en début d'année ou en trois fois (septembre, janvier, avril) par carte bancaire sur école directe ou par virement.
- En dix fois par prélèvements mensuels automatiques. Dans ce cas, merci de vérifier vos coordonnées bancaires à la finalisation de l'inscription via École Directe. Les prélèvements seront effectués **le 15 de chaque mois** (de septembre à juin).

La contribution familiale est globale

Elle comprend les activités diverses (sorties pédagogiques sur une journée, association sportive ...), le matériel pédagogique (au primaire) et l'utilisation du casier individuel (au collège).

Ne sont pas compris dans cette contribution : Les voyages, séjours scolaires et les APE